**PROTOCOLE SANITAIRE AU 08/03/2021**

Protocole sanitaire : Le protocole en vigueur depuis début février est toujours de mise : lavages fréquents des mains, aération des locaux, port du masque (de catégorie 1), non brassage des élèves. C’est la raison pour laquelle, en cas d’absence d’un enseignant non remplacé, nous vous invitons à garder votre enfant à la maison et nous vous en remercions.

Une distance de 2 mètres est demandée entre chaque classe lors des repas. Nous avons dû adapter les horaires des CP et des CP/CE2 à ces contraintes du périscolaire: les élèves finissent à 11h15 et reprennent à 13h15.

Les élèves de CP et du CP/CE2 remontent dans les classes à 13h et les autres à 13h30.

Voici un lien pour une FAQ parue sur Eduscol le 8/03/2021 :

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Eviction scolaire : En cas de positivité au Covid, ordinaire ou variant, l’élève doit être isolé 10 jours. S’il est cas contact, 7 jours d’isolement sont à respecter.

Fermeture de classe : Si 3 cas (variant ou ordinaire) de fratries différentes devaient se déclarer dans une classe, celle-ci fermerait et la continuité pédagogique s’organiserait. Les enseignants ont les adresses mail des parents d’élèves.

Masques : La mairie de Chatou fournit depuis le 2 novembre et jusque fin juin 2 masques par jour et par élèves. Les masques en tissu que peuvent éventuellement fournir les familles doivent être de catégorie 1.